

RA 2015

# RAPPORT *D'ACTIVITE* 2015



# SOMMAIRE

	LE MOT DU PRESIDENT	P2
	LE POINT DE VUE DES ELUS	P3
01	LE TERRITOIRE DES CONCESSIONS	P4-5
02	L'ACTIVITE AU FIL DES MOIS	P6-9
03	LE CONTROLE DES CONCESSIONS	P10-11
04	LA MAITRISE D'OUVRAGE	P12-13
05	L'INFORMATION A L'ATTENTION DES COMMUNES	P14
06	L'ACHAT D'ENERGIE	P15
07	LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LA CROISSANCE VERTE	P16-17
08	LES INSTANCES ET LES SERVICES	P18-19
09	LE PATRIMOINE DU SMED13	P20
10	LE BILAN FINANCIER	P21
11	L'ORGANIGRAMME	P22
12	LES PERSPECTIVES ET LES ORIENTATIONS	P23
13	LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2015	P24



# LE MOT DU PRESIDENT



Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Je suis ravi de vous présenter le rapport d'activité année 2015.

Comme vous pourrez le lire dans les pages qui suivent, notre Syndicat est entré dans l'ère de la croissance verte.

Ce qui me satisfait pleinement, c'est le travail accompli autour des compétences et de l'activité car il contribue à la réussite de la transition énergétique pour la croissance verte.

Tout évolue et nous devons sans cesse nous adapter, prendre des orientations, décider.

Je tiens à ce que cela soit fait dans la concertation et la transparence. Nos instances favorisent cette démarche.

Nous avons adopté de nouvelles compétences optionnelles, nous offrant les outils de travail en adéquation aux exigences de l'évolution.

Je suis particulièrement satisfait des groupements d'achat de fourniture d'énergies. Ils connaissent un véritable succès auprès de nos membres. Ce nouveau service de proximité a permis de répondre rapidement à la contrainte réglementaire des marchés publics en apportant coordination et assistance.

Grâce à cette démarche de mutualisation, les résultats ont été très satisfaisants, avec plus de 20% de réduction sur la facture de gaz naturel, et 12% sur celle de l'électricité (ex tarifs jaune et vert).

Plusieurs communes ont opté pour une alimentation de leur patrimoine en électricité verte, gageons que le cercle s'agrandisse.

Bien d'autres actions ont jalonné l'année :

Pour porter autant d'ambitions, avec le Bureau, nous avons repensé à la réorganisation des services. Nous avons décidé la création d'un poste de Directeur général des services et l'embauche d'une nouvelle recrue qui étoffera le service concession gaz/achat d'énergie/mobilité propre.

Tous les dossiers sont traités avec attention par l'équipe. Ils font l'objet d'un suivi particulier en commission extra-syndicale. Ces commissions comme les autres instances du Syndicat se réunissent régulièrement et contribuent à la cohérence et à l'unité de l'Action du SMED13.

Des actions pour un territoire solidaire :

Pour asseoir l'action du Syndicat, je sais pouvoir compter sur les concessionnaires ENEDIS - (ex ERDF), GRDF et le Département pour que nous puissions continuer à construire un territoire moderne et solidaire.

**Jack SAUTEL**

Président du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône,  
Vice-président de la FNCCR et Maire de Maussane-les-Alpilles

*Cordialement*

# LE POINT DE VUE DES ELUS



En 2014, nous nous sommes lancés dans l'aventure des groupements de commande, (fin des tarifs réglementés de gaz naturel).

En 2015, c'est au tour de l'électricité (fin des tarifs régulés pour les contrats ayant une puissance souscrite strictement supérieure à 36 kVA).

Un calendrier moins contraignant, la reconnaissance des communes-membres

et l'expérience acquise lors du 1<sup>er</sup> groupement, c'est avec aise que nous avons entrepris cette mission. 133 collectivités nous ont fait confiance. Un périmètre de plus de 8 000 points de livraisons pour un montant annuel de plus de 23 M€, nous a amené à organiser des réunions d'échanges fréquentes.

Votre participation active montre l'intérêt que vous portez à l'énergie que ce soit sur le plan de la fourniture ou celui de la distribution. Pour vous apporter un service supplémentaire, le Syndicat se dote d'un outil de gestion de l'énergie à votre attention.

Je conclus par le point le plus important : la signature d'une convention entre MPM et le SMED13 pour la poursuite des missions de contrôle de la distribution du gaz sur 14 communes de MPM. Celle-ci nous assure de l'exercice de la mission d'autorité concédante du contrôle de la concession gaz. Elle marque le premier pas vers des échanges fructueux. C'est ensemble que nous les mènerons dès la mise en place de la Métropole Aix-Marseille Provence.

## Jules SUSINI

1<sup>er</sup> Vice-Président, Délégué à la concession gaz et à l'achat d'énergie du SMED13 et Adjoint au Maire d'Aix-en-Provence



Le contrôle de concession reste une mission prioritaire du Syndicat. L'objectif est de faire progresser la qualité du service public dans un souci de cohésion sociale et territoriale. Il permet de définir les actions à développer par le SMED13 renforçant ainsi son rôle d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie.

Le SMED13 veille ainsi au niveau départemental, au respect des obligations des concessionnaires en termes de qualité du service rendu au consommateur, de maintien du niveau des investissements et de la valeur comptable du patrimoine, de sécurité, de continuité de la fourniture, d'égalité de traitement des fournisseurs et des consommateurs, mais aussi de solidarité et de prise en compte de l'environnement.

## Laurent GESLIN

Vice-président délégué au contrôle de la concession électricité du SMED13 et Maire de Mas-Blanc-des-Alpilles



Fort d'une bonne santé financière le Syndicat prouve son efficacité dans la gestion des crédits et en particulier de ceux destinés aux travaux sur les réseaux d'électrification. Le compte administratif 2015 dégage un excédent global de 1 053 839€. Avec un total de 7 620 582€ de dépenses d'équipement il est un acteur majeur en matière d'investissement. Il a réalisé 6 556 934€ de travaux sur les réseaux d'électrification. Ce

qui représente 78 % de son budget d'investissement. 23 communes ont bénéficié d'un diagnostic en matière d'éclairage public pour un montant de 163 669€. La participation des communes étant de 20 % ou 30 % selon qu'elles bénéficient d'une aide du Conseil Départemental ou pas. Pour réaliser l'ensemble de ses missions, les ressources principales du SMED13 sont les redevances pour un montant de 1 488 348€ et les cotisations des communes : 200€+0,08 par habitant. Les charges de personnel d'un montant de 784 466€ représentent 32 % du budget de fonctionnement (7% du budget global). Cette situation financière ne doit cependant pas nous éloigner des principes de rigueur de gestion qui prévalent dans le contexte difficile actuel.

## Jacky GÉRARD

Vice-Président et rapporteur du budget du SMED13, Conseiller départemental et Maire de Saint-Cannat



2015 fut très riche en réflexion et conception. La commission communication a posé les jalons d'un plan privilégiant l'information didactique, concrète et complète.

Les nouvelles compétences prises par les instances nous ouvrent d'autres horizons et nous motivent. Je tiens à ce que les communes donnent leur contribution en apportant leur témoignage. Leur retour d'expérience est un indicateur indispensable pour mener les actions qui nous accompagnent équitablement. Je n'hésiterai pas à vous solliciter. La communication participe à l'unité de notre territoire, c'est avec vous que je le partage.

## Bernard BASTIDE

Vice-Président et délégué à la communication du SMED13 et Adjoint au Maire de Gardanne



C'est avec grand plaisir que je prends en charge, à la demande du Président, l'animation de la nouvelle commission extra-syndicale. "mobilité propre". Nous avons lancé le programme de déploiement de 200 bornes de recharge sur le département. L'appui de l'ADEME s'est traduit par l'octroi d'une subvention d'1 M€ soit 50% du programme à réaliser de 2016 à 2018.

Élargir les compétences au bénéfice de nos communes-membres est notre engagement quotidien.

## Michel PERONNET

Membre du Bureau du SMED13 Adjoint au Maire de Grans

# 01

# LE TERRITOIRE DES CONCESSIONS

## UN PEU D'HISTOIRE

Le Syndicat Mixte d'Electrification du Département des Bouches-du-Rhône (SMED13) a été créé en 1994. A l'origine, 84 communes ont adhéré au Syndicat adoptant ainsi le nouveau modèle de cahier des charges avec le concessionnaire, valable pour une durée de trente ans.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1999, 118 communes sont adhérentes soit la totalité des communes des Bouches-du-Rhône à l'exception de la ville de Marseille.

En 2006, le Syndicat Mixte d'Electrification devient Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône en se dotant de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz combustible. Le 18 décembre 2006 est signé par le SMED13 et Gaz de France (devenu GRDF) un cahier des charges unique d'une durée de trente ans pour le compte de 57 communes. Depuis la concession gaz n'a cessé de croître pour atteindre un total de 80 communes au 31/12/2015.

Par arrêté préfectoral la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles a transféré aux communautés urbaines la compétence d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité en lieu et place des communes.

17 des 18 communes-membres de la Métropole Aix-Marseille Provence avaient, préalablement à ce transfert, délégué cette compétence au Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône.

En 2015, la communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole s'est substituée de plein droit à ses communes-membres au sein de ce Syndicat et a par conséquent, désigné ses représentants auprès du Comité syndical, organe délibérant du SMED13.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille Provence s'est à son tour substituée de plein droit à la communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole.

## LES COMPETENCES DU SYNDICAT

Pour accomplir sa mission, le Syndicat dispose de la compétence de base obligatoire et s'est doté de compétences optionnelles à la carte.

### Compétence de base obligatoire :

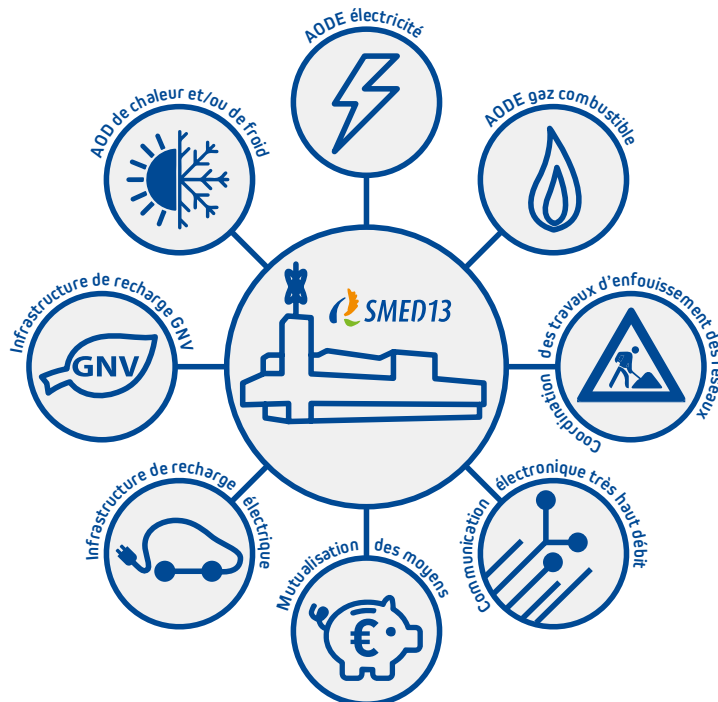
- Autorité concédante de la distribution publique d'énergie électrique.

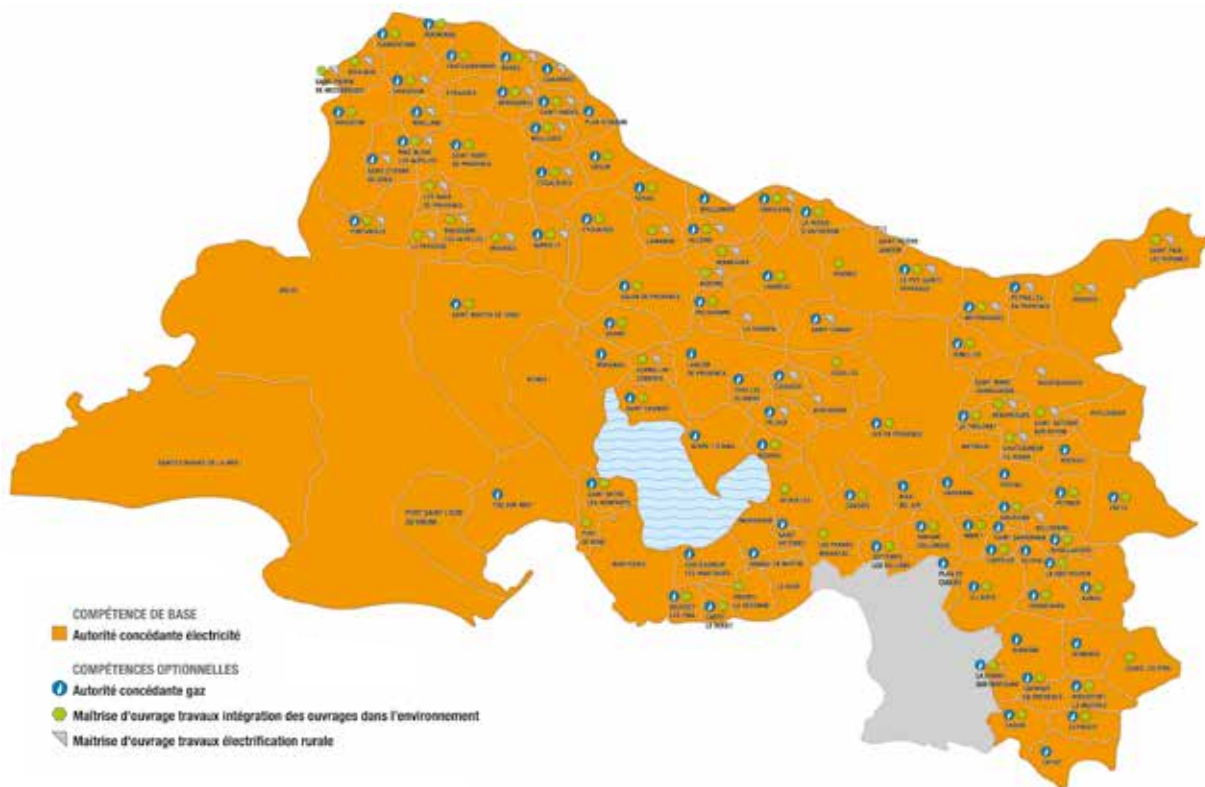
### Compétences optionnelles :

- Maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement, de renforcement, d'amélioration et de renouvellement des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique,
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement (Article 8),
- Autorité concédante de la distribution publique de gaz combustible.
- Réalisation et coordination du premier groupement de commandes achat de fourniture d'énergie gaz naturel.

### Au 10 décembre 2015, le SMED13 a étendu son activité en se dotant de nouvelles compétences optionnelles à la carte :

- Mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de l'infrastructure de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- Mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de l'infrastructure de distribution nécessaires au gaz naturel pour véhicules (GNV),
- Autorité organisatrice pour les réseaux de chaleur et ou de froid.





## LE FINANCEMENT EN CHIFFRES

**252 071**

euros de participation des communes au titre de la maîtrise d'œuvre des travaux d'intégration et de renforcement

**96 787**

euros de cotisation des communes

**1 320 431,29**

euros de subventions FACE

**1 488 342**

euros de redevance de concession

**731 480**

euros perçus au titre de la TCCFE des communes de moins de 2 000 habitants, dont 99,5 % reversés aux communes

**688 540**

euros de récupération de TVA ERDF

**79 040,20**

euros de participation diagnostic éclairage public

**1 033 150**

euros de participation ERDF au titre de l'Art. 8

**1 460 027**

euros de subvention CG13

## LE PATRIMOINE EN CHIFFRES

**637 127**

usagers d'électricité consommateurs

**9 816**

producteurs décentralisés

**97 982**

clients en gaz naturel

**20 418**

km de réseau électrique basse et moyenne tension

**2 083**

km de réseau gaz naturel

## L'INSTITUTION EN CHIFFRES

**118**

communes membres soit environ

**1 153 026**

habitants

**91**

communes adhérentes aux compétences optionnelles de maîtrise d'ouvrage de travaux de renforcement, sécurisation et enfouissement des réseaux électriques

**80**

communes adhérentes à la compétence optionnelle gaz

**49**

communes adhérentes au groupement de commande gaz

## LES REALISATIONS SUR L'ANNÉE 2015 EN CHIFFRES

**66**

opérations sous maîtrise d'ouvrage SMED13

**5 470 362**

euros de travaux sur le réseau d'électricité

**1 086 572**

euros de travaux sur les réseaux de communications électroniques

**163 670**

euros pour les diagnostics éclairages publics

**35 387,04**

euros groupement gaz euros de participation au groupement achat de fournitures de gaz naturel



# 02

## L'ACTIVITE AU FIL DES MOIS



**31 JANVIER**

**MIRAMAS - INAUGURATION  
DU NOUVEAU SIÈGE**

- Le SMED13 s'installe dans ses nouveaux locaux, dans Clésud village



**9 FEVRIER**

**MIRAMAS - COMMISSION  
COMMUNICATION**

- Notification du marché
- Planification de la communication

**17 FEVRIER**

**MIRAMAS - BUREAU  
SYNDICAL**

**24 FEVRIER**

**ROQUEFORT LA BEDOULE -  
COMITE SYNDICAL**

- Débat d'Orientations budgétaires 2015



**19 MARS**

**MOLLEGES - COMITE SYNDICAL**

- Vote du budget 2015

**24 MARS**

**MIRAMAS - COMMISSION EXTRA-SYNDICALE  
ACHAT ENERGIE**

- Création du groupement d'achats électricité
- Bilan annuel groupement gaz

**20 ET 23 AVRIL**

**BOUC-BEL-AIR ET MAUSSANE-LES-ALPILLES -  
MATINEE D'ECHANGES**  
autour de la présentation du service "E-plans" dédié  
aux communes et dernières mises à jour concernant les  
modalités de raccordement au réseau de distribution  
publique d'électricité liées aux lois SRU et UH.



**24 AVRIL**

**MIRAMAS - BUREAU SYNDICAL**



**21 MAI**

**MIRAMAS - COMMISSION RESEAUX  
ELECTRIQUES, CONTROLE ET TRAVAUX**

- Répartition des financements Article 8 et FACE, programmes 2015



**1<sup>ER</sup> JUIN**

**MEYRARGUES - COMITE SYNDICAL**

- Répartition travaux Article 8 et FACE
- Taxe finale sur la consommation d'électricité (modification de critères d'attribution)
- Attribution du marché diagnostic éclairage public



**16 JUIN**

**MIRAMAS - COMMISSION ECLAIRAGE PUBLIC**

- Présentation de l'étude de synthèse des diagnostics éclairage public 1<sup>ère</sup> tranche, par le Bureau d'études CEREMA
- Innovations techniques en éclairage public par Jean-Pierre MUTERO, Membre du Bureau du SMED13 et Adjoint au Maire de SAINT-MITRE-LES-REMPARTS
- Retour d'expériences de la Commune de SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE sur les rénovations LEDs par André GOMEZ, Délégué SMED13 et Adjoint au Maire





# 02

## L'ACTIVITE AU FIL DES MOIS

**26 JUIN**

**MIRAMAS - INAUGURATION**  
de la nouvelle station GNV du Syndicat



**7 JUILLET**

**MIRAMAS - CONTROLE DE CONCESSION**

- Commission réseaux électriques, contrôle et travaux
- Retour de l'audit sur pièces et sur place chez le concessionnaire ERDF réalisé par le Bureau d'Etudes Naldéo.
- Présentation du rapport de contrôle 2013 réalisé par le SMED13.



**7 SEPTEMBRE**

**MIRAMAS - COMMISSION EXTRA-SYNDICALE - MOBILITE PROPRE**

- Présentation du schéma de déploiement des IRVE

**9 SEPTEMBRE**

**MIRAMAS - COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION**

- Présentation du CRAC 2014, concession gaz par GRDF

**17 SEPTEMBRE**

**AIX EN PROVENCE - COMMISSION RESEAUX ELECTRIQUES, CONTROLE ET TRAVAUX**

- Signature du programme coordonné de développement et de modernisation des réseaux (PCDMR) entre le SMED13 et ERDF pour les années 2014 à 2017, suivi de la visite du nouveau poste source "Mouret" sur Aix-en-Provence



**19 OCTOBRE**

**MIRAMAS - BUREAU SYNDICAL**



## 12 NOVEMBRE

### MALLEMORT - COMITE SYNDICAL

- Débat d'orientations budgétaires
- Demande de subvention ADEME, IRVE

## 26 NOVEMBRE

### MONTPELLIER - COLLOQUE ENERGAÏA

- Présentation de la stratégie d'achat d'énergie, réalisée et coordonnée par le SMED13 dans le cadre du groupement d'achat



## 3 DECEMBRE

### MEYRARGUES ET SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE - COMMISSION ECLAIRAGE PUBLIC

Visites sur site d'installations d'Eclairage public, novatrices et exemplaires :

- MEYRARGUES ; première ville pilote à expérimenter la technologie LIFI qui permet de diffuser des informations via la lumière à l'aide d'un éclairage LED. Promenade sous les candélabres photovoltaïque
- SAINT PAUL LEZ DURANCE ; premier village de France équipé 100% LED permettant de réaliser plus de 70% d'économies d'énergie

## 10 DECEMBRE

### LA DESTROUSSE - COLLOQUE ORGANISE PAR LE SMED13/GRDF ET LA VILLE

- Sur le thème de "La transition énergétique et l'achat d'énergie"



## 10 DECEMBRE

### LA DESTROUSSE - COMITE SYNDICAL

- Vote du budget primitif 2016
- Modifications des statuts pour de nouvelles compétences optionnelles du Syndicat



# 03

## LE CONTROLE DES CONCESSIONS

*I. "...Les autorités concédantes précitées assurent le contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz. A cette fin, elles désignent un agent du contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution."*

**Article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

(Créé par l'article 17 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 sur l'électricité et modifié par les articles 14, 26 et 33 de la loi 2003-8 du 3 janvier 2003 sur le gaz et l'électricité).

### ELECTRICITE

#### Contrôle de la concession électrique :

Le SMED13 en tant qu'autorité concédante, veille à la bonne exécution du service public de la distribution d'électricité et à la qualité de l'électricité distribuée par le concessionnaire ENEDIS en charge d'exploiter le réseau, propriété des communes.

En 2015, le contrôle, réalisé en interne et concernant l'année 2014, comprend le tableau de bord - inventaire technique patrimonial, l'analyse de l'exploitation du patrimoine de la concession et l'analyse comptable et financière de la concession.

Il est complété par la synthèse de l'audit sur pièces et sur place confié au bureau d'études NALDEO Conseils et portant sur l'analyse des dispositifs de comptage, des échantillons de chantiers de raccordement et de déplacement d'ouvrage et des tarifs sociaux de l'électricité.



Le rapport de contrôle 2014 ainsi que sa synthèse sont téléchargeables sur [www.smed13.fr](http://www.smed13.fr)

### TAXE ELECTRICITE

La loi NOME transpose la directive européenne du 27 octobre 2003 visant à harmoniser la fiscalité européenne. Cette réforme modifie les modalités de calcul de la taxe sur l'électricité. En effet, alors que la taxe levée jusqu'en 2010 s'appliquait sur les montants facturés (consommations d'électricité mais également abonnements), la nouvelle taxe est une assise c'est-à-dire qu'elle est uniquement basée sur les quantités consommées.

La taxe est éligible au moment de la livraison d'électricité par un fournisseur (ou dès l'inscription comptable des sommes perçues par le fournisseur) à chaque point de livraison d'un utilisateur final.

Le calcul repose sur un prix du MW fixé par la collectivité entre 0 et 8% et par le Département entre 0 et 4%.

Les articles L.2333-2 et L.5212-24 DU CGCT disposent que la taxe communale sur la consommation finale d'électricité soit perçue de plein droit par le SMED13, au titre exclusif de sa compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité, à la place des communes-membres dont la population (recensement INSEE) ne dépasse pas le seuil de 2 000 habitants.

Le SMED13 perçoit donc depuis 2012 la taxe communale sur la consommation finale d'électricité en lieu et place des 20 communes de moins de 2 000 habitants sur le territoire de la concession. Depuis janvier 2016 et suite à la publication par l'INSEE de la mise à jour du recensement de la population légale en vigueur, la commune de Puyloubier est passée à plus de 2 000 habitants.



Par délibération du 12 juin 2014, le Comité syndical a décidé à l'unanimité pour l'année 2015 de :

- fixer à 8 le coefficient multiplicateur appliqué aux deux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité mentionnés à l'article L.3333-3,
- de reverser à la commune 99,5% du produit de la taxe perçue par le SMED13 sur le territoire de la commune et de conserver 0,5% au titre de frais de gestion et contrôle,
- ne pas actualiser le coefficient multiplicateur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 selon les indices de consommation soit 8,44.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés locales impose la mise en place d'un contrôle de la taxe et facilite l'exercice en permettant à un agent habilité d'accéder auprès des fournisseurs aux informations nécessaires.

Le décret relatif à la publication et à l'actualisation des tarifs des taxes locales sur la consommation finale d'électricité (JO 24 décembre 2015) modifie les articles R.2333-6 et R.3333-1-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et précise ainsi la publication des tarifs actualisés de la TCFE sur un site internet du ministère chargé du budget avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Pour information, les tarifs de base de la taxe due en 2017 n'ont pas évolués par rapport à 2016 :

TARIF PROFESSIONNEL < 36 KVA	0,75
TARIF PROFESSIONNEL > 36 KVA	0,25
TARIF PARTICULIER	0,75

Ces tarifs actualisés s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant leur publication.

Durant l'année 2015, le versement de la taxe au SMED13 a fait l'objet de plusieurs points de contrôle, dont notamment le contrôle de :

- l'exercice effectif de déclarations des fournisseurs présents,
- la réception des états trimestriels,
- le prélèvement pour frais de déclaration et de versement et du coefficient multiplicateur,
- le délai de reversement.

Suite à ces contrôles, différentes observations ont dû être faites à certains fournisseurs.

## GAZ

### Contrôle de la concession sur 4 ans avec édition d'un tableau de bord.

Dans un souci de rationalisation administrative et de lisibilité didactique, le Syndicat a modifié légèrement la démarche de Contrôle de la Concession gaz en passant d'un marché annuel à un marché quadri-annuel comprenant les prestations suivantes.

Pour cette année, une attention particulière a été portée sur la préparation des conférences départementales, la méthanisation, ainsi que la définition d'axes de déploiement de réseau gaz naturel et d'identification des délégations de service public.

A la fin de cette mission, en 2015, il sera demandé la réalisation d'un tableau de bord retraçant l'évolution de ces 4 années.

En complément des informations transmises, une réunion sur site a permis de mesurer le travail de comptage et d'analyse du gaz naturel réalisé par GRTgaz (Gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel).

# 04

## LA MAITRISE D'OUVRAGE

Le SMED13 réalise différents types d'opérations, pour à la fois, renforcer, sécuriser et dissimuler le réseau électrique basse et moyenne tension.

### RENFORCEMENT ET SECURISATION DE RESEAUX

Les opérations de renforcement et de sécurisation de réseaux consistent à adapter le réseau de distribution d'électricité au développement des besoins des usagers et/ou à remettre en état.

Elles sont déterminées en fonction des plaintes des usagers, des contraintes de tension, d'intensité ou de transformation de puissance, ainsi que du type de réseaux - les réseaux en fils nus étant plus sensibles aux aléas climatiques.

Ces travaux concernent les communes en régime d'électrification rurale, soit 30 communes sur la concession SMED13, depuis l'arrêté préfectoral du 29 avril 2015.

#### DOTATIONS FINANCIERES 2015

FACE renforcement	1 280 000 €
FACE extension	318 000 €
FACE sécurisation fils nus	87 000 €
FACE sécurisation fils nus de faible section	51 000 €
FACE enfouissement	173 000 €



Avant/Après - Montée des aires - CORNILLON CONFOUX

En 2015, 21 communes ont bénéficié des travaux du SMED13 pour un montant total HT de 2 607 500 € soit 33 opérations et environ 14,9 km de réseaux déposés.

#### TRAVAUX DE RENFORCEMENT 2015

COMMUNE	DESIGNATION
LES BAUX-DE-PROVENCE	Renf.BTS poste SAINTE BERTHE
BELCODENE	Renf.BTS issu du poste ROUX Renf.BT issu du poste GRAND LOT
CABANNES	Renf.HT/BT issu du PSSA "POULE"
CHARLEVAL	Renf.BTS issu des postes BELLE AVENUE et LES VERGERS Renf.BTS issu du poste STADE - Rue Sainte Anne
CHATEAUNEUF-LE-ROUGE	Renf.BT issu du poste ROCHES-ROUGES Tr2
SIE COUDOUX	Renf.BTA issu du poste COLLET
FONTVIEILLE	Renf.BTS issu des postes LEGIER et VALMAJOUR
JOUQUES	Renf.BT issu du poste COULOUBLEAU
MAS-BLANC-DES-ALPILLES	Renf.HT/BTS issu du poste PLAN - Chemin des Pins
MAUSSANE-LES-ALPILLES	Renf.BT poste ESCA
MEYRARGUES	Renf.BT poste CITE LE TUF (tr2)
NOVES	Renf.BT issu du poste BOURRIAN Renf.BT issu du poste SUD PALUD
PEYROLLES-EN-PROVENCE	Renf.HT/BT issu du H61 REGAGNADE
LE PUY-SAINTE-REPARADE	Renf.BTA poste COLLET BLANC Renf.BTS poste LE BEC Renf.HT/BT issu du PSSA "RIBIERE"
SAINT-ANDIOL	Renf.BTS poste "LES AIRES"
SAINT-CANNAT	Renf.BT poste BARGEMONE
VAUVENARGUES	Renf.BTS issu du poste BAOU
SIE VELAUX	Renf.BT Secteur LOU CALLANC et L'ARC (partie 2) Renf.BT "BEL AIR"
SIE VENTABREN	Renf.BTS issu du poste GOUGOURDON
VERQUIERES	Renf.HT/BT PSSA CRUVELY Tr2

#### TRAVAUX DE SECURISATION 2015

COMMUNE	DESIGNATION
BELCODENE	Sécurisation BT issu du poste "4 CHAPEAUX"
JOUQUES	Sécurisation BT issu du poste SAINTE TRINITE Sécurisation BT poste LAVOIR
MOURIES	Sécurisation BT poste VALAT Tr3
PUY-SAINTE-REPARADE	Sécurisation BT issu du poste LES GOIRANDS

#### TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT 2015

COMMUNE	DESIGNATION
SAINT-MARC-JAUMEGARDE	Enfouissement HTA issu des postes TOUR DE CESAR et KEYRIE
SIE VELAUX	Enfouissement rue Jules Andraud
VENTABREN	Enfouissement BTA Les Mourades

## DISSIMULATION DE RESEAUX

Ces opérations consistent à enfouir ou mettre en technique discrète sur façade le réseau de distribution publique d'électricité.

Depuis 2005, ces travaux sont coordonnés avec l'enfouissement des réseaux de communications électroniques (convention de partenariat avec l'opérateur Orange).

En 2015, le SMED13 a réalisé 31 opérations de dissimulation des réseaux électriques et de communications électroniques pour un montant total HT de 3 949 434 €, soit environ 9 km de réseaux aériens supprimés.

Ces travaux sont financés par :

- L'Article 8 du cahier des charges de concession, soit une enveloppe annuelle de 1 000 000 € mise à disposition par le concessionnaire ENEDIS, représentant 40 % de l'opération plafonnée,
- Le dispositif d'aides aux communes du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône qui réserve 450 000 € par an, soit 20 % d'aide plafonnée.

COMMUNE	DESIGNATION
CASSIS	Port Miou (Tr. 6) Avenue du Bailli de Suffren Av. Carnoux, Revestel
LA FARE LES OLIVIERS	Centre Ville RD 10 (Partie 1)
GREASQUE	Rue de la Sorgo
LE PARADOU	Avenue des Baux
ORGON	Route de Bazarde
ORGON	Route de Bazarde (Génie civil - Travaux supplémentaires)
ROGNONAS	Route de la Montagnette RD 35 (Poste "AMODUR")
SALON DE PCE	Boulevard Danton (PEM) Emile Zola (PEM)
CHATEAUNEUF LE ROUGE	Cardeline Tr2 (Postes "Les Adrets" et "Plaine de Bassas")
COUDOUX	Impasse des Oliviers
LA FARE LES OLIVIERS	RD 10 Tr2
GREASQUE	Avenue du 8 mai
SAINT CHAMAS	Rue de la Liberté (fin), rue Hoche
SAUSSET LES PINS	Avenues Général Leclerc et Jules Ferry, Traverse des Bellons et Boulevard Neptune
SEPTEME LES VALLONS	Chemin de la Bédoule, RD 59c, Avenue Anne Marie, Giratoire Gavotte Peyret
VERNEGUES	Rue de la Transhumance (entre la Rue de l'Oratoire et le Chemin de la Baumette)
VITROLLES	Avenue de Marseille (Tr.2 : entre l'impasse du Goupil et l'avenue Monticelli)
ROQUEFORT LA BEDOULE	Chemin du Vallon
LA DESTROUSSE	Lotissement Lou Souleillé Chemin de Séqui (Poste Front de Braque)
GRANS	Avenue du Souvenir Français
LES PENNES MIRABEAU	Chemin de Val Sec Avenue François Mitterrand
VENTABREN	Entrée de ville Ouest Poste Bataille

## FIBRE OPTIQUE ET APPUIS COMMUNS

Le SMED13, autorité concédante pour les communes propriétaires des réseaux de distribution publique d'énergie électrique, autorise des opérateurs à installer des caméras de vidéo-protection, ainsi que des réseaux de communications électroniques en fibres optiques sur les supports de lignes aériennes basse et moyenne tension.

L'utilisation des supports de réseau de distribution d'énergie électrique permet de réduire le coût des projets, notamment en périphérie des centres villes, ou de prolonger un projet enfoui sur une première partie de linéaire.

## AVENANT ET PROGRAMME COMMUN DE TRAVAUX

Selon l'avenant au cahier des charges de la concession électrique signé le 19 décembre 2013 et afin de renforcer le dispositif des conférences départementales sur les investissements (loi NOME de 2010), le SMED13 et ENEDIS se sont engagés à établir un programme prévisionnel et futur.

Ce programme couvre les investissements futurs, prévisionnels, des deux maîtres d'ouvrage sur la concession, dans le cadre de la répartition de la maîtrise d'ouvrage organisée dans le Contrat de Concession.

Le programme définit des priorités à 4 ans. Ces priorités portent sur :

- Des zones localisées dont l'alimentation doit être fiabilisée, sécurisée ou adaptée aux besoins de développement du réseau;
- Des quantités d'ouvrages à renforcer ou à construire pour les besoins de développement du réseau, à sécuriser, à moderniser (éradication d'une technologie incidentogène).



Avant/Après - GREASQUE : avenue 8 mai 45



Avant/Après - TRET : rue Dubois



# 05

## L'INFORMATION A L'ATTENTION DES COMMUNES

**Le SMED13 accorde une attention toute particulière aux actions d'information et de sensibilisation auprès des collectivités locales et du grand public.**

**Ces actions se déclinent habituellement sur divers supports :**

### **LA LETTRE D'INFORMATION "L'ENERGIE DE NOS COMMUNES"**

Editée à 600 exemplaires, la lettre d'information "l'énergie de nos communes" est destinée aux communes adhérentes et aux partenaires du SMED13. Elle retrace les actions du Syndicat et traite de l'essentiel de l'actualité énergétique. L'édition spéciale est réservée à l'actualité nationale sur le secteur de l'énergie.

### **LE RAPPORT D'ACTIVITE**

Document de la vie du Syndicat, il retrace l'activité N-1 du Syndicat et des positions des élus. Les grandes orientations y sont mises en perspective.

### **LES RAPPORTS DE CONTROLE ET LES NOTES DE SYNTHESE**

Ces documents présentent de manière didactique l'expertise permettant de dégager les enjeux du contrôle de concession. Ils sont également accompagnés d'une note de synthèse reprenant les principaux indicateurs relevés lors des expertises. Édités en 300 exemplaires pour la concession gaz et en 500 exemplaires pour la concession électricité, ils sont adressés aux communes membres et aux délégataires leur donnant ainsi la possibilité de répondre à leurs interrogations.

### **LE SITE INTERNET**

Le site Internet ([www.smed13.fr](http://www.smed13.fr)), bibliothèque numérique du Syndicat est quotidiennement alimenté et mis à jour. Un espace privilégié est dédié aux élus.

### **LE COLLOQUE SMED13/GRDF**

Le colloque se tient annuellement sur la commune de LA DESTROUSSE. Destiné aux grands thèmes de l'actualité énergie gaz, il remporte chaque année un vif succès auprès des élus et des partenaires régionaux.

### **L'ATD13, RENCONTRES ET FORMATIONS**

Mise en place de cycles de formations sur six années à destination des élus du département sur le thème "énergie et collectivités".

## FOURNITURE DE GAZ NATUREL

En avril 2015 la commission achat énergie s'est réunie pour une présentation par DIRECT ENERGIE, de l'offre concernant la fourniture de gaz naturel du premier groupement de commandes coordonné par le SMED13.

A cette date le groupement comptait 39 collectivités adhérentes, auxquelles se sont ajoutées depuis lors, d'autres collectivités qui étaient déjà engagées contractuellement. Au total le groupement compte 49 membres.

Ce groupement couvre les besoins en gaz naturel de 438 sites pour une consommation estimée à : 86 GWh. Il a permis de réaliser pour les collectivités adhérentes, une économie de 20% TTC, soit plus de 2 000 000 €.

Pour la gestion de ce marché, DIRECT ENERGIE a désigné des interlocuteurs privilégiés. Il a également mis à disposition des services et des outils en ligne pour le suivi du marché.

## FOURNITURE D'ELECTRICITE

La commission achat énergie a traité le même jour, la création d'un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité. Cette action ayant pour objectif d'apporter une réponse à la fin des tarifs réglementés de vente.

Le groupement de commande pour la fourniture d'électricité a été approuvé par le Bureau syndical du 24 avril 2015 à l'unanimité.

130 collectivités ont fait confiance au SMED13 en rejoignant ce groupement.

Le 7 août 2015, le SMED13 a lancé la première phase de la consultation : publication de l'accord-cadre pour la fourniture d'électricité répartie en deux lots.

Lot 1 – sites alimentés en BT ayant une puissance souscrite ou inférieure à 36 kVa. Pour 7100 points de livraison soit environ 85 GWh d'électricité.

Lot 2 – Sites alimentés en HTA et BT pour une puissance supérieure à 36 kVa. Pour 876 points de livraison soit environ 90GWh d'électricité.

Le 2 octobre 2015, la CAO achat d'énergie a retenu 3 candidats pour le lot 1 et 2 candidats pour le lot 2. Ces candidats seront invités à proposer une offre de prix lors d'autres consultations à venir.

Le 9 octobre 2015, le SMED13 a lancé la deuxième phase de la consultation du lot 2.

Le 22 octobre 2015, date de la remise des prix, la CAO s'est réunie pour attribuer le marché. Après analyse des offres le candidat EDF SA a été retenu.

L'économie réalisable est de 12% - soit : 1,6 millions d'euros sur un an.

Le marché est exécutoire au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour le lot 1, compte tenu du nombre important des points de livraison, la décision prise est de publier le marché subséquent courant 2016.



# LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LA CROISSANCE VERTE

## L'ECLAIRAGE PUBLIC

### Les diagnostics Eclairage public

Le Syndicat met à disposition des communes-membres des moyens et un soutien technique dans le domaine de l'éclairage public.

Il s'est entouré d'un assistant à maîtrise d'ouvrage le CEREMA, de partenaires financiers tels que l'ADEME, la Région, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et d'un groupement de bureaux d'études.

Entre 2013 et 2014, le Syndicat a réalisé 37 diagnostics éclairage public sur les communes-membres, soit environ 50 000 points lumineux et 7 000 KW de puissance installée pour un objectif de réduction de puissance et de consommation de 30 à 50% selon la composition du parc éclairage public.

Le SMED13 renouvelle l'opération et entre 2015/2016 va auditer le patrimoine éclairage public de 34 autres communes.

Ce qui représente environ 61 326 points lumineux pour une puissance installée estimée à 12 000 KW.

### Schéma Régional de Raccordement au Réseau d'électricité des Energies Renouvelables (S3REnR) de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Elaboré par RTE, l'ADEME et les services de l'Etat après consultation des organismes obligatoires et du public, le Schéma Régional de Raccordement au Réseau d'électricité des Energies Renouvelables (S3REnR) de Provence-Alpes-Côte d'Azur a été approuvé par le Préfet de région le 25 novembre 2014.

Il définit notamment les travaux à entreprendre sur le réseau électrique pour atteindre les objectifs du SRCAE et la quote-part des futurs ouvrages à raccorder.

Avec une capacité réservée globale de 1 932 MW pour de nouvelles productions renouvelables conformes aux objectifs du SRCAE de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le S3REnR propose des aménagements de réseau s'élevant à 69,77 M€ dont 35,71 M€ sont à la charge des producteurs et 34,06 M€ à la charge des gestionnaires de réseau. La quote-part régionale s'élève donc à 18,48 k€/MW (35706 k€/1932 MW).

Le S3REnR proposé permet une couverture large des territoires et accompagne les objectifs du SRCAE en matière de production renouvelable d'électricité notamment pour le photovoltaïque et l'éolien terrestre ou maritime.

Le S3REnR PACA permet la création de 747 MW de capacités nouvelles qui viennent s'ajouter aux 855 MW de capacités déjà existantes et aux 330 MW de capacités programmées grâce aux décisions d'évolution de réseau déjà prises par les gestionnaires de réseau et participant à l'accueil de production renouvelables.

Le SMED13, conformément au décret du 20 avril 2012, a été consulté en tant qu'Autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie électrique.

Le Syndicat après avoir présenté le projet de S3REnR en commission « environnement » le 30 janvier 2014 a rendu un avis écrit le 17 février 2014.

Le S3REnR est consultable sur le site internet du ministère : [http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/S3REnR\\_PACA](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/S3REnR_PACA)

### Charte Eclairage Public

Le Syndicat a également édité une charte « consommer juste pour un éclairage public durable », cette Charte Eclairage public a été réalisée en collaboration avec le CEREMA, et avec l'appui de nombreux partenaires comme la Région PACA, l'ADEME PACA, la DREAL PACA, la FNCCR et l'AFE (Association Française de l'Eclairage, ainsi que la contribution active des intercommunalités présentes sur le territoire du SMED13 ; notamment l'Agence Locale de l'Energie Marseille Provence, la Communauté du Pays d'Aix, le Parc Naturel Régional des Alpilles, le Pays d'Arles.



La Charte vise à sensibiliser et apporter aux collectivités des solutions pour maîtriser l'impact de l'éclairage public. Au-delà des enjeux énergétiques, elle porte également sur des enjeux environnementaux, de qualité de vie et d'économies territoriales.

Elle se veut incitative. Les communes adhérentes s'engagent ainsi à réaliser et mettre en pratique les objectifs de développement durable et les principes d'actions contenus dans la charte.



Charte téléchargeable sur [www.smed13.fr](http://www.smed13.fr)

## IRVE

En 2015, le SMED13 a lancé une étude sur un schéma départemental pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. Le 26 juin, lors de la commission syndicale "mobilité propre" le schéma a été présenté.

Ce déploiement comprend l'installation de 200 bornes accélérées et interconnectées sur l'ensemble des communes-membres. Ce projet est estimé à 2 M€.

Pour la réalisation de ce projet, le SMED13 s'est porté candidat auprès de L'ADEME pour bénéficier d'une aide financière à hauteur de 50%.

Courant 2016 l'ADEME a attribué au Syndicat 1 001 000 euros. Cette subvention substantielle confirme la pertinence du projet.

Le SMED13 et ENEDIS (ERDF) se sont associés par convention, lors du colloque de la DESTROUSSE. L'acte majeur de cette convention est la facilitation du raccordement des bornes au réseau électrique.



## LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DES LOCAUX DU SMED13

Les locaux se singularisent par une recherche importante en matière de développement durable.

Le SMED13 a souhaité que le nouveau bâtiment soit démonstratif et à ce titre des objectifs de performances environnementales ont été fixés sur les points suivants :

- le bâtiment est à énergie positive, suivant la démarche NEGAWATT, sobriété, efficacité, renouvelable ;
- les matériaux de l'édifice et des abords sont respectueux de l'environnement et ont participé à la valorisation des filières et savoir-faire locaux ;
- le bilan Carbone de la construction a été le plus faible possible ;
- le chantier a intégré la démarche "chantier propre" .

Les objectifs environnementaux du Syndicat ont été aussi à la recherche de performance et d'exemplarité et pour cela, il a obtenu le label régional construction de Bâtiments Neufs Performants 2011- 2013, pour lequel il fait partie des trois lauréats et atteint le niveau OR de la démarche Bâtiment Durable Méditerranéen.

Ces locaux intègrent des techniques innovantes ou peu courantes : dalle active, éolienne, PAC eau/eau, plancher technique et absence de faux plafond dans la plupart des locaux.

Les agents du Syndicat ont emménagé à la fin de l'année 2014.



La construction des locaux du SMED13 est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds Européen de Développement Régional.

# LES INSTANCES ET LES SERVICES

## LE COMITE SYNDICAL

Chaque commune membre du SMED13 est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au Comité Syndical.

Le comité fonctionne à l'image d'un conseil municipal. Il délibère sur les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du Syndicat.

Pour faciliter la gestion quotidienne, le Comité syndical a délégué une partie de ses attributions au Bureau et au Président.

## LE BUREAU

Elu par le Comité syndical, le Bureau est composé du Président, de 15 Vice-Présidents et de 14 Membres.

## LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La CAO est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures de marchés publics (appel d'offres, marché négocié ou dialogue compétitif). Elle est seule habilitée à examiner les offres, à les classer et à choisir l'attributaire du marché.

Le Syndicat a mis en place une Commission d'Appel d'offres achat énergie.

## LES COMMISSIONS EXTRA-SYNDICALE CONSULTATIVES

LE SMED13 a mis en place après l'installation du nouveau Comité syndical des délégués dans 8 commissions de travail qui sont forces de réflexions et de propositions auprès de l'assemblée délibérante. Ces commissions apportent un avis consultatif.

### Commission réseaux électriques, contrôle et travaux

Animateur : Laurent GESLIN  
Vice-Président du SMED13  
Maire de Mas-Blanc-des-Alpilles

### Commission réseau gaz, contrôle, travaux, et économie d'énergie

Animateur : Jules SUSINI  
1<sup>er</sup> Vice-Président du SMED13  
Adjoint au Maire d'Aix-en-Provence

### Commission Eclairage public

Animateur : Jean-Pierre MUTERO  
Membre du Bureau du SMED13  
Adjoint au Maire de Saint-Mitre-les-Remparts

### Commission Transition énergétique

Animateur : Michel LAN  
Vice-Président du SMED13  
Maire de La Destrousse

### Commission déploiement des infrastructures de recharge électricité et gaz naturel

Animateur : Michel PERONNET  
Membre du Bureau du SMED13  
Adjoint au Maire de Grans

### Commission communication

Animateur : Bernard BASTIDE  
Vice-Président du SMED13  
Adjoint au Maire de Gardanne

### Commission Achat d'Energies

Animateur : Jules SUSINI  
1<sup>er</sup> Vice-Président du SMED13  
Adjoint au Maire d'Aix-en-Provence

### Comité de pilotage du schéma directeur concession gaz

Animateur : Christian BURLE  
Vice-président du SMED13  
Maire de Peynier



## LES SERVICES

En 2015, l'équipe du SMED13 est composée de 17 agents dont 9 femmes et 8 hommes. La moyenne d'âge est de 46 ans. Le plus jeune a 32 ans et le plus âgé 59 ans.

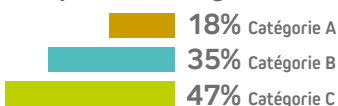
### La répartition

14 agents sont titulaires de la Fonction Publique Territoriale et 3 agents sont contractuels en CDI. 4 agents en catégorie A, 5 agents en catégorie B et 8 agents en catégorie C. 3 agents sont à temps partiels.

Les agents sont répartis en 3 services :

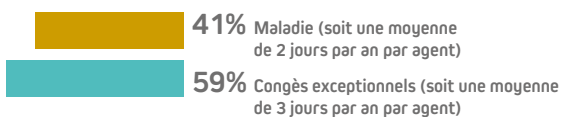
- Service Administration Générale - Ressources Humaines et Finances : 6 agents
- Service Concession Gaz : 2 agents
- Service Concession Electricité : 9 agents

### La répartition catégorielle du personnel



### L'absentéisme

En 2015, on dénombre 71 jours d'absences dont 29 jours liés à la maladie et 42 jours pour congés exceptionnels (enfant malade, fonction électorale, décès, hospitalisation membre de la famille, mariage, examen médical, examen professionnel...).

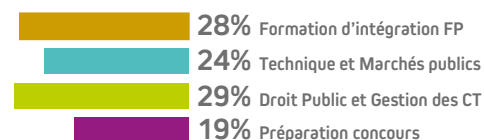


### La formation

En 2015, on compte au total 21 jours de formation pour 5 agents dont 6 jours consacrés à la formation technique (transition énergétique, biodiversité, réglementation DICT, éclairage public) ainsi qu'aux marchés publics, 6 jours consacrés au droit public et la gestion des collectivités territoriales ainsi que 6 jours à la formation d'intégration et 4 jours à la préparation aux concours.

Les formations dispensées ont un lien direct avec l'emploi et ont été dispensées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

### La répartition des jours de formations 2015



# LE PATRIMOINE DU SMED13

ELEMENTS FINANCIERS DE LA CONCESSION ELECTRICITE	2015	2014	VARIATION
Valeur nette du patrimoine concédé électricité	762 186	749 966	1,6%
Redevance R1 (fonctionnement) électricité	553 867	550 200	0,7%
Redevance R2 (investissement) électricité	452 472	473 331	-4,4%

CARACTERISTIQUES DE LA CONCESSION ELECTRICITE	2015	2014	VARIATION
Réseau BT souterrain	6 160 562	6 052 340	1,8%
Réseau BT aérien	6 664 203	6 694 479	-0,5%
Total réseau BT	12 824 765	12 746 819	0,6%
Taux d'enfouissement BT	48,00%	47,5%	
Réseau HTA souterrain	5 211 534	5 123 193	1,7%
Réseau HTA aérien	2 527 637	2 547 654	-0,8%
Total réseau HTA	7 739 172	7 670 848	0,9%
Taux d'enfouissement HTA	67,30%	66,8%	
Postes de transformation HTA/BT	10 717	10 628	0,8%

CLIENTS DE LA CONCESSION ELECTRICITE	2015	2014	VARIATION
Nombre de clients électricité	643 253	637 127	1,0%
Dont offre de marché	86 068	56 663	51,9%
Energie acheminée en kWh	6 953 935 493	6 778 256 261	2,6%
Recette d'acheminement	252 017 284	246 172 611	2,4%

QUALITE ET SECURITE ELECTRICITE	2015	2014	VARIATION
Durée moyenne de coupure par client BT hors événements exceptionnels (critère B HIX)	69	55	25,3%
Nombre de clients mal alimentés en électricité	3 724	4 031	-7,6%

ELEMENTS FINANCIERS DE LA CONCESSION GAZ	2015	2014	VARIATION
Valeur nette du patrimoine concédé gaz	154 933 700,00 €	154 329 300,00 €	0,39%
Redevance R1 (fonctionnement) gaz	482 003,00 €	473 966,00 €	1,67%

CARACTERISTIQUES DE LA CONCESSION GAZ	2015	2014	VARIATION
Longueur réseau BP	27 961	29 040	-3,86%
Longueur réseau MP	2 054 875	2 042 847	0,59%
Total longueur réseau gaz	2 082 836	2 071 887	0,53%
Dont Polyéthylène (PE)	1 486 257	1 473 138	0,88%
Dont Acier	583 694	585 227	-0,26%
Dont Autres	12 885	13 522	-4,94%
Postes de distribution	122	121	0,82%

CLIENTS DE LA CONCESSION GAZ	2015	2014	VARIATION
Nombre de clients gaz naturel	90 766	92 856	-2,30%
Energie acheminée en kWh	2 279 509	2 106 905	7,57%

QUALITE ET SECURITE GAZ	2015	2014	VARIATION
Nombre d'incidents sur réseau gaz naturel	1 339	1 193	10,90%
Clients coupés suite à incident	3 311	3 538	-6,86%



## COMpte ADMINISTRATIF

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Titres émis		2 930 698,62		8 183 206,03		11 113 904,65
Mandats émis	2 478 845,82		8 338 490,89		10 817 336,71	
Résultat de l'exercice		Excédent 451 852,80	Déficit -155 284,86			296 567,94
Résultats reportés		Excédent 917 895,41	Déficit -160 623,85			Excédent 757 271,56
Résultats de clôture		Excédent 1 369 748,21	Déficit -315 908,71			Excédent 1 053 839,50

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLÉ	REALISE 2015
Redevances	
Redevances R1 GrDF	482 003,30
Redevances R1 ENEDIS	553 867,05
Redevances R2 ENEDIS	452 472,01
TCCFE	731 480,68
Participations communes	
Cotisations	96 787,00
Groupement gaz	35 385,04
Diagnostic éclairage public	79 040,20
Maîtrise d'œuvre	252 039,77
ADEME diagnostic éclairage	228 863,23
Remboursement sur rémunérations	1 914,57
Autres produits divers	16 345,77
Opérations d'ordre	500,00
<b>Total recettes</b>	<b>2 930 698,62</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

LIBELLÉ	REALISE 2014
SUBVENTIONS	
LOCAUX	
ADEME LOCAUX	171 369,60
FEDER LOCAUX	167 854,79
Conseil Général locaux	1 054 799,00
TRAVAUX	
PARTICIPATIONS COMMUNES TRAVAUX	2 094 796,86
FACE	1 320 431,29
CONSEIL GENERAL	405 228,00
ENEDIS	1 033 150,30
TVA	
REMBOURSEMENT TVA (droit à transfert)	688 540,05
FCTVA	20 401,63
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>726 634,51</b>
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>500 000,00</b>
<b>Total</b>	<b>8 183 206,03</b>

L'emprunt de 800 000 euros contracté en 2014 correspond à un emprunt à court terme sur 3 ans nécessaire en attendant le remboursement de la T.V.A. et les différentes subventions relatives à la construction des locaux.

**Redevance R1.** Redevance concession électricité due par ENEDIS au Syndicat, destinée à financer des dépenses de structure supportées par le SMED13 pour l'accomplissement de ses missions (contrôle de concession, fonctionnement des services...). Elle est fonction de la longueur du réseau concédé et de l'importance de la population desservie.

**Redevance R2.** Redevance concession électricité due par ERDF au Syndicat. Son montant est proportionnel aux investissements réalisés par le SMED13, et à ceux consentis par les communes en matière d'éclairage public.

**Redevance R1 concession GAZ :** Redevance due par GRDF destinée au fonctionnement du SMED13 pour sa compétence GAZ.

**Les ressources provenant des collectivités membres**

Les cotisations des communes : composées d'une part forfaitaire de 200 € plus une part variable fixée à 0,08 € par habitants.

Cotisation des communes = 114 859 €

La participation à la maîtrise d'œuvre = 355 377,25 €  
5 % des travaux en électrification rurale, 7 % en article 8  
Participations des communes aux diagnostics des installations d'éclairages publics = 29 948,79 €

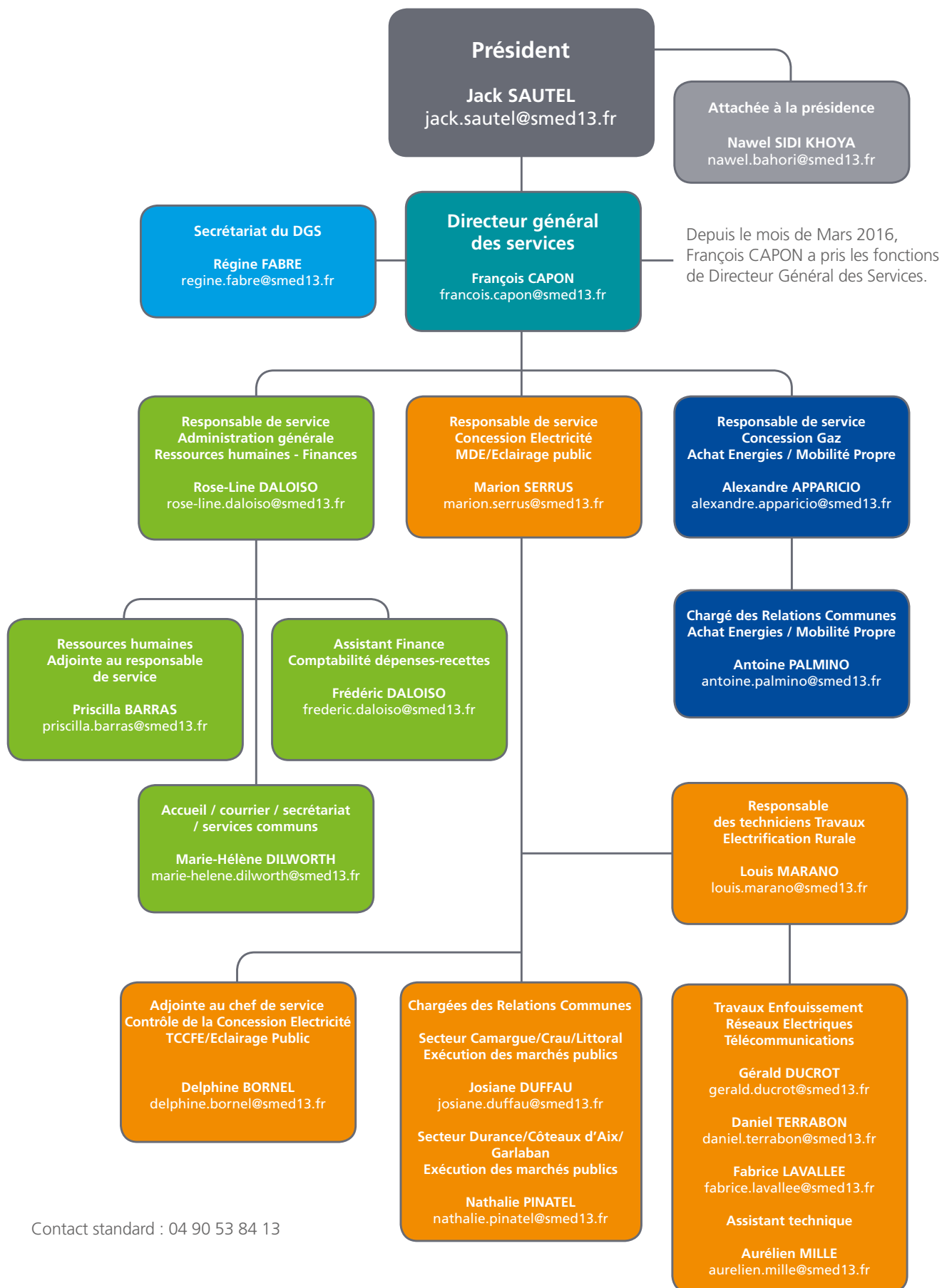
**La taxe sur la consommation finale d'électricité**

Depuis 2012 le SMED13 perçoit la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité en lieu et place des 21 communes du département comptant moins de 2000 habitants et reverse à ces communes 99,5% du produit de cette taxe.

Par délibération du 26 juin 2014 le Comité syndical a décidé :

- de fixer à 8,44 % le coefficient multiplicateur appliqué aux deux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité mentionnés à l'article L.3333-3 ;
- 99,5% du produit de la taxe perçue par le SMED13 sur le territoire de la commune sont reversés par le SMED13 à cette commune.

# L'ORGANIGRAMME



Contact standard : 04 90 53 84 13

# 12 LES PERSPECTIVES ET LES ORIENTATIONS

## **CAP SUR LA CROISSANCE VERTE ET LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE**

**Tracer la trajectoire qui permettra aux 118 communes-membres du Syndicat un développement équilibré et durable de tout le territoire, apporter un service solidaire aux collectivités en favorisant entre autres la mutualisation des moyens, c'est bien la route que se sont tracés les délégués du SMED13 et son équipe.**

**Pour concrétiser l'action du Syndicat, en 2014 et 2015 de nouvelles compétences ont été prises et sont en plein exercice.**

### **Un mode de gouvernance équilibré**

Pour de telles ambitions, en 2016, la réorganisation du Syndicat a été décidée. Ainsi le Président et le Bureau syndical ont proposé François Capon au poste de Directeur Général des Services. Cette nouvelle gouvernance nous permettra d'exercer les compétences obligatoires et optionnelles et les mener à bien.

## **LA MODERNISATION DES RÉSEAUX OBLIGE**

### **Vers les réseaux intelligents**

Les réseaux traditionnels et leur mode de gestion changent. Les territoires intelligents « smartgrids » sont en marche. Le SMED13 poursuivra ses engagements dans les actions et les outils concrets qui accéléreront la croissance verte.

### **Les contrôles de concessions adaptés**

La mission d'autorité organisatrice de la distribution de l'énergie évolue, et le SMED13 entend bien prendre toute sa place dans cette évolution.

Vers la mobilité propre au profit de la croissance verte. D'ici décembre 2018, 200 bornes de recharge pour véhicules électriques seront déployées à l'échelle départementale.

### **L'achat de fourniture d'énergie**

Les groupements de commandes pour l'achat de fourniture d'énergie s'inscrivent dans la durée et les marchés arriveront au terme du renouvellement.

A ce propos, les résultats obtenus réduisent de façon conséquente la facture énergétique électricité et gaz des collectivités adhérentes (21% en moyenne pour le gaz naturel et 15% pour l'électricité). Concernant la fourniture d'électricité, bon nombre d'entre-elles ont opté pour une électricité "verte" produite à partir d'énergie renouvelable. Gageons qu'à l'avenir, encore plus de communes feront ce choix.

### **La dématérialisation de la documentation**

Avec la nouvelle organisation, un volet important sera traité dans l'année à venir. Le Syndicat projette une GED "Gestion électronique documentaire" et les outils d'informations numériques pour améliorer les échanges avec les élus des communes-membres.

Cette GED nous permettra d'être conformes aux réglementations et certifications aux normes facilitées et accélérées grâce à des outils, des fonctions de gestion des documents et des données conçues spécifiquement. De manière générale l'information sera mieux maîtrisée, et le rôle du personnel valorisé. La qualité du service rendu en sera améliorée.

# 13

## LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2015

N° D'ORDRE	DATE	INTITULÉ
	24/02/2015	Pas de quorum nouvelle convocation 4 mars 2015
2015-01	04/03/2015	Débat d'orientations budgétaires
2015-02	04/03/2015	Compte administratif 2014
2015-03	04/03/2015	Compte de gestion 2014
2015-04	04/03/2015	Affectation des résultats
2015-05	04/03/2015	Cotisations des communes
2015-06	04/03/2015	Contrat assurance risques statutaires (CDG 13)
2015-07	04/03/2015	Modification statuts SMED13 (changement adresse)
2015-08	04/03/2015	Avenant marché construction locaux
2015-09	19/03/2015	Avis SMED13 classification ER
2015-10	19/03/2015	Attribution MAPA pour AMO groupement de commandes électricité
2015-11	19/03/2015	BUDGET 2015
2015-12	19/03/2015	Sortie d'inventaire
2015-13	24/04/2015	GROUPEMENT ACHATS ELECTRICITÉ
2015-14	24/04/2015	Demande subvention Conseil départemental TELECOM SMED13 - 2014
2015-15	1/06/2015	Répartition FACE 2015
2015-16	1/06/2015	Répartition FACE 2015 « extension »
2015-17	1/06/2015	FACE 2015 Sécurisation suppression fils nus
2015-18	1/06/2015	Face 2015 suppression fils nus faible section
2015-19	1/06/2015	FACE 2015 enfouissement
2015-20	1/06/2015	Répartition art 8 et programme SMED13
2015-21	1/06/2015	Demande subvention Conseil départemental 2015 art 8
2015-22	1/06/2015	Attribution marché diagnostics Eclairage Public 2015-2016
2015-23	1/06/2015	Création d'un poste d'attaché principal territorial
2015-24	1/06/2015	Création poste agent contractuel temporaire
2015-25	1/06/2015	T.C.F.E. 2016
2015-26	24/04/2015	Diagnostics éclairages publics 2015/2017
2015-27	19/10/2015	Changement de localisation travaux Lambesc - Grans
2015-28	19/10/2015	Reliquat enveloppe 2015 art 8
2015-29	19/10/2015	Prorogation subvention Conseil Départemental Allauch Le Paradou
2015-30	19/10/2015	Ligne de trésorerie
2015-31	19/10/2015	Marché de travaux sécurisation renforcement 2016-2019
2015-32	19/10/2015	Marché diagnostic amiante
2015-33	19/10/2015	MAPA AMO groupement de commandes gaz
2015-34	12/11/2015	Débat d'orientations budgétaires
2015-35	10/12/2015	Commission consultative coordonner l'action domaine énergie
2015-36	10/12/2015	D.M.1 Budget 2015
2015-37	10/12/2015	Assimilation syndicat communes de 10.000 à 20.000 habitants
2015-38	10/12/2015	Création d'un emploi fonctionnel (DGS)
2015-39	10/12/2015	Convention Article 8 ERDF/SMED13 2016/2017
2015-40	10/12/2015	Demande subvention Ademe déploiement Plan IRVE
2015-41	10/12/2015	Convention télétransmission préfecture
2015-42	10/12/2015	Partenariat déploiement électromobilité
2015-43	10/12/2015	Changement membre bureau (Lamanon)
2015-44	10/12/2015	Cotisation des communes 2016
2015-45	10/12/2015	Budget 2016
2015-46	10/12/2015	Protocole d'accord CD13/SMED13 2016-2017
2015-47	10/12/2015	Avenant n° 10 contrat de concession (mise à jour communes ER)
2015-48	10/12/2015	Mise en place d'un fond de concours
2015-49	10/12/2015	Modification statuts : nouvelles compétences
2015-50	10/12/2015	Versement fonds de concours (Auriol)



Directeur de la publication: Président, Jack Sautel  
Responsable d'édition: Vice-Président, Délégué à la communication, Bernard Bastide  
Elaboration : Commission de communication  
Coordination : François Capon DGS et Nawel Sidi Khoya Attachée à la présidence  
Edition: Septembre 2016 - Réalisation: Beluga 06 07 56 18 32



